

---

Discours de la députation de l'administration de la fabrication révolutionnaire des poudres et salpêtres, qui présente ses élèves et des dons patriotiques déposés sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de l'administration de la fabrication révolutionnaire des poudres et salpêtres, qui présente ses élèves et des dons patriotiques déposés sur l'autel de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 728;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31634\\_t1\\_0728\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31634_t1_0728_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

« Représentans, votre énergie, votre surveillance persévérantes, ont pour égide la masse entière du peuple français. Levez, pour maintenir la gloire et l'utilité de vos travaux, douze cent mille républicains; le peuple de Paris, tous les départemens, forment au tour de vous un rempart impénétrable; ils surveilleront les perfides, ils seront les premiers à les livrer au glaive de la loi; et toujours animés de l'amour de l'indépendance et du civisme le plus pur, ils aimeront à en partager avec vous les sentimens honorables et magnanimes.

« Courage, représentans! terrassez la coalition des traîtres dans l'intérieur; dévoilez les mystères sinueux de leurs complots, tandis que les tonnerres qui arment nos légions écraseront les tyrans conjurés, et les esclaves imbéciles qu'ils fanatisent.

« Dans vos mains généreuses reposent les hautes destinées de la patrie. Si le peuple français met tant de zèle et d'union dans son obéissance aux lois, c'est que le dépôt sacré de son bonheur, surveillé par ces montagnards intrépides, se trouve confié, par la raison publique, à la fermeté, à la sagesse et à la vertu » (1).

Le président répond : la Convention décrète que l'adresse de la commission des armes et poudres de la République sera mentionnée honorablement au procès-verbal, et insérée en entier au bulletin, ainsi que la réponse du président.

### III

L'administration de la fabrication révolutionnaire des poudres et salpêtres obtient la parole. L'orateur dit :

Législateurs,

« L'administration des armes, salpêtres et poudres, vous présente les élèves du cours révolutionnaire; ils déposent sur l'autel de la patrie des canons, du salpêtre et de la poudre, fabriqués par eux. Déjà Paris a fourni un grand nombre de bouches à feu, et plus de cinquante mille livres de salpêtre. L'énergie républicaine, dirigée par vous, fait de toute la France un atelier d'armes, une fabrique de salpêtre. Bientôt la République, hérissée de bouches à feu, portera la terreur et la mort parmi ces hordes esclaves qui osent combattre contre elle. (*On applaudit*).

« Encore une fois les sans-culottes prouvent combien ils sont dignes de la liberté. C'est au moment où la perfidie, l'ambition, l'intrigue les travaillent en tous sens, qu'ils redoublent de courage pour forger les tonnerres et composer la foudre. Que les despotes s'étonnent donc de leur existence; qu'ils reconnaissent donc le pouvoir d'un peuple qui veut la liberté.

« Législateurs, guidez toujours, par de sages décrets, le mouvement révolutionnaire : il sauvera la République. (*On applaudit*).

(1) P.V., XXXIII, 488-89. Texte original, non signé (C 295, pl. 996, p. 31). Mention dans *Débats*, n° 556, p. 153.

« Comptez sur l'énergie du peuple français, sur son amour pour la patrie, sa haine pour les tyrans, son respect pour les lois, et sa vénération pour ses représentans. Comptez surtout, comptez sur sa ferme volonté de tout sacrifier pour soutenir et défendre sa liberté. Vive la République une et indivisible » (1).

Le président répond : l'insertion de l'adresse de l'administration de la fabrication révolutionnaire des poudres et salpêtres, au bulletin, est décrétée.

Les mêmes élèves demandent que la Convention veuille bien assister aux épreuves qu'ils se proposent de faire de la poudre et des canons qu'ils ont fabriqués. Le président donne le baiser fraternel à plusieurs d'entre eux (2). Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète qu'elle y enverra une députation.

### 112

Les élèves de la fabrication du salpêtre succèdent, conduisant avec eux une pièce de canon, de la poudre et du salpêtre qu'ils ont fabriqué. Un d'eux obtient la parole, et dit :

« Citoyens législateurs, vous nous avez appelés de tous les districts de la République et des sections de Paris, pour faire du salpêtre, de la poudre et des canons, vos vœux seront remplis; vous n'avez qu'à parler, et nous sommes prêts. Dans quelque endroit que vous nous envoyiez, nous irons, et votre attente ne sera pas vaine. Quand nous aurons suffisamment fait des canons et de la poudre pour terrasser les tyrans de notre liberté, notre tâche sera-t-elle remplie ? Non; il nous en restera une plus glorieuse : ce sera d'aller avec nos frères, au champ de la gloire, terrasser les tyrans et leurs satellites. Il faut que ces vils esclaves apprennent ce que peuvent le génie de la liberté et l'amour de la patrie; il faut qu'ils sachent que si les républicains savent faire de la poudre et des canons, ils savent aussi se battre : nous périrons, s'il le faut, sous leurs coups, plutôt que de rentrer dans l'esclavage. Heureux si, en expirant, nous pouvons crier : *Vive la République !* » (3) (*Vifs applaudissements*).

Le président répond :

Paroissez, tyrans, venez, si vous l'osez contempler ce spectacle imposant. Croyez-vous que des vils satellites à cinq sols par jour, que des soldats qui marchent au combat à coups de bâtons, puissent dompter un peuple qui forge la foudre et qui a révolutionné jusqu'aux entrailles de la terre pourront combattre ! Quoi ! vous osez prétendre lui donner un roi, et quels infâmes moyens prenez-vous pour y parvenir ? Quelques lâches conspirateurs choisis dans le limon de la crapule...! des faiseurs de pamphlets

(1) P.V., XXXIII, 489-90. Texte original non signé (C 295, pl. 996, p. 32). Extraits dans *Débats*, n° 548, p. 10; *Mon.*, XX, 11; B<sup>in</sup>, 30 vent.

(2) *J. Sablier*, n° 1210.

(3) P.V., XXXIII, 490. Conforme à l'original, sauf l'orthographe (C 295, pl. 996, p. 34). *Débats*, n° 548, p. 11; *Mon.*, XX, 11; B<sup>in</sup>, 30 vent. Mention dans *J. Mont.*, p. 1040.